

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 octobre 2016

Etaient présents : M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sylvie BAUDOU, M. Armand LAPLAUD, M. Raymond BARDAUD, Mme Laetitia MADRONET, M. Pierre-Adrien EVENE, Mme Lydie LAGARDE, M. Serge AUXEMERY, Mme Christine HERVY, M. Christian BAYERON, Mme Pascale REYTIER, Mme Sonja FAURE-LAGORCE, Mme Virginie REIGUE-LAURENT, M. Jean-Yves CACOYE, Mme Joëlle RIBEYROTTE.

Etaient absents : Mme Nathalie COUTY, M. Jean-Luc BONNET (procuration à Sylvie BAUDOU), M. Didier FARNIER, M. Sacha BIASSE.

Madame Pascale REYTIER a été élue secrétaire de séance.

Marché de restauration et sécurisation d'objets mobiliers de l'église Saint Mathurin

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration des objets mobiliers de l'église initié en maîtrise d'œuvre avec l'assistance de la DRAC de la région ALPC.

Le projet de 50 000 € HT a été subventionné par le Conseil Départemental, l'Etat et la Région ALPC à la hauteur de 34 629,50 € HT.

Suite à une consultation, quatre entreprises ont remis leurs offres pour les cinq lots :

- Malbrel Conservation pour les lots 1, 2, 3 et 5.
- Groupement « Lise Bastardo » pour les lots 1, 2, 3, 4.
- Groupement solidaire « Art Partenaire-Clément Fargues-Justine Ovanessian » pour les lots 1,2 et 3.
- Marc Philippe (atelier « Entre deux murs ») pour le lot 3.

Au regard des prix et des notes techniques, la DRAC qui a analysé les offres remises, conseille à la Commune du VIGEN de retenir les propositions suivantes :

- **Lot n° 1 - Statues avec Dorure**

L'offre avec option de l'entreprise Malbrel Conservation pour 5 020, 00 € HT

- **Lot n° 2 - Statues**

L'offre avec option de l'entreprise Malbrel Conservation pour 8 900, 00 € HT

- **Lot n° 3 - Peintures**

L'offre avec option de Marc Philippe (atelier « Entre 2 murs ») pour 7 570, 00 € HT

- **Lot n° 4 - Orfèvrerie**

L'offre du groupement « Lise Bastardoz-Fleur Foucher-Nicolas Imbert-Manon Joubert » pour 1 752,00 € HT

- **Lot n° 5 - Vitrine**

L'offre de l'entreprise Malbrel Conservation pour 8 520, 00 € HT

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ces choix et donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire pour retenir les offres citées ci-dessus et signer les ordres de service de restauration des objets mobiliers de l'église.

Convention : prêt du matériel de sonorisation du Centre Culturel Polyvalent

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal Monsieur le Maire a proposé de mettre en place trois conventions de prêt du matériel communal pour améliorer le suivi et la gestion du matériel susceptible d'être prêté aux associations locales. Monsieur le Maire suggère d'instaurer une convention supplémentaire de prêt du matériel de sonorisation du Centre Culturel Polyvalent.

Le matériel sera mis à disposition des associations à titre gratuit, moyennant un chèque de caution de 800 € restitué après la validation de l'état des lieux. Le planning de réservation sera géré par le secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité et valide la mise en place de cette convention.

Cession d'un terrain communal

Monsieur le Maire annonce le souhait de M et M^{me} DESBRUGERES habitants la commune du VIGEN d'acquérir une bande de terrain située sur la Commune du Vigen, cadastrée section E numéro 690, d'une surface de 188 m², moyennant le prix de 470 €. Il soumet au vote cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la compétence « Eclairage public » assurée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole sera reprise par la Commune à compter du 01 janvier 2017 suite à la décision communautaire de rendre cette compétence aux Communes.

Par conséquent, les travaux sur les réseaux d'éclairage public programmés dans le cadre de la réfection du lotissement des Farges par Limoges Métropole (chiffrés en deux tranches pour le montant total de 97 000 € TTC) incomberont à la Commune en 2017-2018.

Une demande de chiffrage de ces travaux a été adressée à SEHV et la réflexion est en cours.

Statuts de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Le Préfet de la Haute Vienne a saisi le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour une mise à jour des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe qui enjoint les Communautés d'Agglomération à mettre leurs statuts en conformité avec la nouvelle rédaction de l'article 5 du Code général des Collectivités Territoriales avant le 01 janvier 2017.

Cet article modifie les compétences dont les Communautés d'Agglomération doivent être titulaires. Plusieurs contenus de compétences ont été réécrits, voire étendus, comme celle relative au développement économique. De nouvelles propositions de compétences optionnelles ont été ajoutées, comme les maisons de services au public. La collecte et le traitement des déchets ménagers et les aires d'accueil des gens de voyage sont dorénavant rattachés au bloc des compétences obligatoires. La nouvelle rédaction de l'article 5 constate le retrait de la compétence facultative « réseaux d'éclairage public » et intègre la compétence facultative « préservation et mise en valeur de la biodiversité » (connaissance des milieux naturels et des espèces et valorisation pédagogique des milieux naturels).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner un avis favorable à la nouvelle rédaction de l'article 5. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité un avis favorable.

Schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Limoges Métropole met en œuvre un schéma de mutualisation avec une volonté de partager les moyens disponibles afin de pouvoir rendre un service de qualité rationalisé et simplifié dans son organisation administrative, notamment dans la perspective du passage en Communauté Urbaine. A moyen terme cette organisation présuppose une optimisation de la maîtrise des dépenses de gestion.

Les conventions diverses de mutualisation/coopération sont en cours de préparation dans la perspective de la mise en œuvre des dispositifs retenus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner un avis favorable pour la mise en place du schéma de mutualisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité un avis favorable.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a perçu les montants des subventions de la Fondation du Patrimoine (54 450,36 €) et de la Région ALPC (15 889 €) dans le cadre du projet de restauration de l'intérieur de l'église Saint Mathurin.
- Monsieur le Maire annonce le départ de l'agent contractuel qui a assuré l'intérim de 6 mois sur le poste de DGS. Le recrutement d'un agent titulaire est en cours.
- Monsieur le Maire commente la réunion d'information qui a eu lieu à la Mairie de Vigen le 13 octobre 2016 autour du dispositif « Ma Commune Ma Santé » permettant un accès à la couverture mutualiste complémentaire des frais de soins pour les administrés de la Commune. Une permanence pour les administrés aura lieu le 20 octobre à la mairie et l'opération de communication sera relancée au premier trimestre 2017.
- Monsieur le Maire évoque le projet de montée en débit initié par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole. Les Communes du Vigen, de Rilhac-Rancon et du Palais-sur-Vienne sont en attente de la position d'Orange pour que le syndicat mixte DORSAL puisse se prononcer sur les délais de mise en place du haut débit dans ces Communes. Par ailleurs l'intervention technique permettant de fibrer les bâtiments des mairies pour début 2017 est en cours.
- Madame Christine HERVY rappelle le projet d'investissement de l'éclairage de la bibliothèque. L'enveloppe sénatoriale a été octroyée pour ce projet et il conviendrait de planifier les travaux au début de l'année 2017.
- Monsieur Raymond BARDAUD confirme que la construction de l'école maternelle avance dans les délais impartis et sera terminée pour la fin de l'année 2016. Il émet une proposition d'organiser une visite de nouveaux locaux un samedi matin (à déterminer).
- Monsieur le Maire annonce la renégociation des contrats d'assurance avec Groupama qui a permis de réduire les frais de 11 000 € sur l'ensemble des contrats (personnel/matériel).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.